

ANNEXE REGLEMENT INTÉRIEUR WEEK-END KAMIPLAY

Pour l'agrément et la sécurité de chaque visiteur, le respect des conditions de visite exposées dans le présent règlement intérieur, est impératif.

Article 1. PARTICIPATION :

Tous les participants sont les bienvenus.

1. PHOTOGRAPHES

a. Pré-inscription et inscription

La pré-inscription se fait sur le site internet du Parc Oriental via un formulaire en ligne. Les inscriptions seront closes à 16h00, le lundi 7 juillet 2025.

La gratuité est accordée par le comité d'organisation de Kamiplay, sous réserve de la condition suivante : le candidat à l'inscription doit avoir la capacité de présenter au moins 10 photographies, de 10 cosplay différents, avec une mise en scène (photos visibles sur un site internet ou un réseau social ou un book en ligne).

Dix jours ouvrés après réception de votre pré-inscription, vous recevrez une réponse vous confirmant ou non l'acceptation de votre inscription.

b. Photographes non-inscrits

Tout photographe non inscrit au préalable ne pourra pas bénéficier d'une gratuité pour l'entrée. Il pourra cependant venir échanger à l'accueil cosplayers pour donner ses coordonnées afin d'être informé de l'ouverture des inscriptions pour le prochain Kamiplay. Il devra s'acquitter du droit d'entrée de 10€50.

Il est interdit au photographe non-inscrit de proposer des shootings aux cosplayers, en effet le Parc Oriental ne pourra garantir le retour des photos aux cosplayers.

c. Engagements

Engagements du Parc :

- Un bracelet sera remis le jour J à l'accueil Cosplayers-Photographes situé à la salle des fêtes, derrière le bar-restaurant l'Entre2 et indiqué par le fléchage « accueil cosplayers et photographes »
- Citer le nom des photographes sur ses publications sur les réseaux sociaux.

Engagements du photographe :

- Porter le bracelet qui l'identifie comme photographe partenaire de l'événement.
- Prendre en photos les cosplayers, après leur consentement, porteurs d'un bracelet « Kamiplay 2025 », seuls cosplayers à avoir donné leurs droits à l'image.
- Ne prendre aucune photo à caractère obscène ou pornographique

- Transmettre au Parc Oriental les photos des cosplayers porteurs d'un bracelet, libres de droits et réalisées pendant sa visite au Parc Oriental.
- Autoriser l'utilisation des photos pour les communications du Parc (Tous supports et médias).
- Le Parc Oriental s'engage à transmettre aux cosplayers les photos de l'évènement un mois après, la date limite de l'envoi des photos de la part du photographe est la suivante : dimanche 3 août 2025.
- Ne pas poster de photos sur les réseaux avant le dimanche 3 août
- En cas de communication sur ses réseaux sociaux, identifier le Parc Oriental de Maulévrier et Kamiplay.
- Ne pas utiliser d'artifices et d'accessoires (type fumigène, machine à fumée...).
- Ne demander aucune rémunération aux participants

2. INFORMATIONS A SAVOIR SUR LES COSPLAYEURS

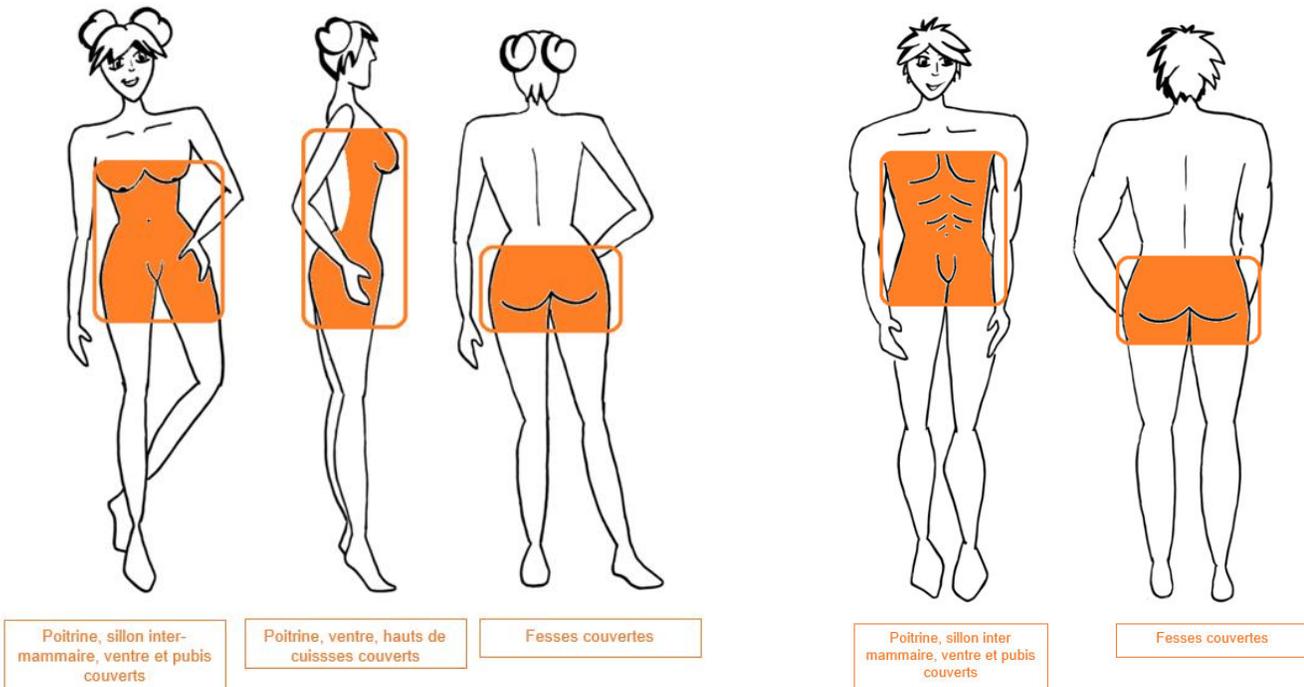
Pour le bon déroulement du week-end Kamiplay, les cosplayers s'engagent à venir en « costume » cosplay :

- Le cosplayer doit se vêtir, se maquiller et se coiffer comme le personnage. Les Original Character sont autorisés.
- Ne seront pas retenues les tenues des personnages qui contreviennent au règlement du Parc Oriental.
- Les accessoires sont vérifiés au point d'accueil. Le port d'armes ne sera pas toléré, les accessoires non conformes seront mis de côté et récupérés à la sortie.

Le visiteur comme le cosplayer s'engagent au respect du règlement intérieur du Parc oriental, CF article 6 du Règlement Intérieur du Parc Oriental : « *Ils s'abstiennent notamment d'être torse nu et de manière générale, de porter atteinte par leur comportement à la pudeur et aux bonnes mœurs* »

Tout costume ne correspondant pas aux conditions suivantes ne sera pas accepté au sein du Parc Oriental (entrée gratuite ou payante).

Les zones indiquées doivent être couvertes de tissus du costume ou de tissus couleur chair.



3. PROTECTION DES DONNEES

Dans le cadre de la collecte des données, à l'inscription, les informations personnelles collectées seront utilisées dans le cadre de l'événement Kamiplay afin de communiquer les informations nécessaires à la réalisation de celui-ci.

Elles seront conservées pour la communication interne au Parc Oriental. Elles ne seront pas récupérées, vendues ou échangées avec des sociétés tierces ou partenaires.

Article 2. SECURITE :

1. ACCESSOIRES COSPLAY

Le port des armes ne sera pas toléré et elles seront confisquées au Point Accueil Cosplayeurs-Photographes situé à la salle des fêtes, derrière le bar-restaurant l'Entre-2 : les armes seront mises de côté et récupérées à la sortie du Parc Oriental. Sont interdits :

- Les armes réelles et répliques réalistes
- Les cosplays de tenues militaires
- Les cosplays d'uniformes des forces de l'ordre
- Les tenues ou accessoires contenant du métal
- Les accessoires en bois



Attention : les accessoires doivent mesurer 1m50 au maximum.

2. ACCESSOIRES PHOTO

Les accessoires, [type flash, chariot de transport], pour la prise photo sont acceptés, sauf s'ils comportent un risque pour les cosplayeurs et/ou les visiteurs (instabilité, gros volume...). Comme indiqué dans l'article dans l'article 1, point 1 il est interdit « d'utiliser artifices et accessoires (type fumigène, machine à fumée...). »

3. CIRCULATION DANS LE PARC

La circulation dans le parc pendant l'événement Kamiplay est soumise au respect du règlement intérieur du Parc Oriental.

Cf Articles du Règlement Intérieur du Parc Oriental :

Article 5 : *Dans l'enceinte du Parc Oriental, les visiteurs sont priés de circuler uniquement dans les allées publiques. A cet égard, les visiteurs sont notamment priés de respecter les limitations d'accès :*

- *Aux zones protégées par une clôture, une barrière, une corde, une porte ou tout autre protection indiquant qu'il s'agit d'une aire non accessible au public,*
- *[...]*
- *Aux espaces verts non prévus pour être piétinés*

Article 6 : [...] Respecter les mobiliers, arbres, arbustes, pelouses, équipements et matériels du Parc Oriental et effets personnels des autres visiteurs.

Pour rappel, le pique-nique n'est pas autorisé

CF article 8 du Règlement intérieur du Parc Oriental

« De façon générale, les pique-niques sont interdits à l'intérieur du Parc Oriental, à l'exception d'une autorisation particulière et limitée dans le temps liée à une animation (ex. Hanami). Cette dernière est alors précisée par voie de communication et d'affichage (site web, affiches, etc.). Les terrasses des points de restauration du Parc Oriental sont réservées exclusivement à leurs clients qui y consomment. La commune de Maulévrier met à disposition une aire de pique-nique pour les usagers de ses parkings. »

Article 3. COMMUNICATION :

1. RESEAUX SOCIAUX

En cas de communication sur ses réseaux sociaux, **le cosplayer comme le photographe, s'engage à identifier le #Parc Oriental et/ou #Kamiplay.**

2. DROIT A L'IMAGE

En acceptant ce présent règlement, vous autorisez le Parc Oriental et ses partenaires à la reproduction et l'exploitation de votre image sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, pendant 10 ans à compter de la date de production des photos.

*L'Association du Parc Oriental de Maulévrier s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

L'équipe du Parc Oriental vous souhaite une excellente visite.

DATE ET SIGNATURE POUR LE WEEK-END